

Qui sommes-nous ?

Votre état de santé se dégrade ou est déjà dégradé ?

Votre maintien sur votre poste de travail est difficile ou va le devenir ?

La cellule de maintien en emploi accompagne des salariés :

- dont le parcours professionnel s'avère en risque au motif de la santé physique ou mentale
- en difficulté d'ordre social

Elle est un appui auprès des équipes médicales pour la prise en charge et l'accompagnement des salariés en difficulté socioprofessionnelle.



Nos objectifs

- Sécuriser le parcours de maintien en emploi des salariés
- Les aider à maintenir une activité professionnelle compatible avec leur état de santé
- Lutter contre la désinsertion professionnelle

Nous contacter



secretariatpdp@alpes-sante-travail.org

04 76 48 05 54



maintien-emploi@metrazif.fr

04 76 26 04 13



smieve@smieve.com

04 74 78 34 00



Sud

pole-socio-professionnel@pst38.org

04 76 23 47 30



Nord

pole-socio-professionnel@pst38.org

04 74 28 12 33



Centre

pole-socio-professionnel@pst38.org

04 74 20 81 25



EN SAVOIR PLUS

Pour toute question, contactez votre médecin du travail ou l'équipe pluridisciplinaire de votre Service de Prévention et de Santé au Travail

CELLULE DE MAINTIEN EN EMPLOI

À destination du salarié et agent de la fonction publique

Une cellule pour le signalement et l'accompagnement des salariés en risque de rupture professionnelle



Prévention des risques professionnels





Une étape essentielle

L'évaluation de la situation par le médecin du travail et le PSPME pour déclencher l'accompagnement : signalement, orientation, établissement et suivi d'un plan d'action.



Agir précocement

En dépistant le plus tôt possible les situations à risque de rupture professionnelle, et en anticipant sur la mise en place de mesures d'accompagnement.



Un objectif

Lutter contre la désinsertion professionnelle : en sécurisant le parcours de maintien en emploi des salariés en rupture professionnelle et en maintenant leur employabilité, dans l'entreprise ou par le biais d'une réorientation externe.

Un accompagnement du Service de Santé au Travail tout au long du parcours professionnel...

Embauche



L'état de santé interfère avec le travail
Accident, maladie...



Accompagnement du Service de santé au travail

- Demander une visite auprès du médecin du travail que vous soyez en poste ou en arrêt de travail lorsque vous êtes confronté à une problématique

Visite occasionnelle : à ma demande (peut être confidentielle) ou à la demande de l'employeur.

Visite de pré reprise : à ma demande ou celle de mon médecin traitant ou de mon médecin conseil, pendant mon arrêt de travail, visite confidentielle, pour préparer une éventuelle reprise et favoriser mon maintien en emploi.

Visite de reprise : à la demande de l'employeur, dans les 8 jours de la reprise.

Reprise du travail

- Aménagement de poste (matériel, horaires de travail, possibilités d'aides financières...)
- Reclassement dans l'entreprise
- Réintégration dans les équipes

Sortie de l'entreprise

- Retraite
- Départ

- Difficulté à maintenir son poste de travail
- Arrêt de travail répété et fréquent
- Dégradation des relations au travail
- Difficulté sociale et financière



L'état de santé compromet le maintien sur le poste de travail



Réorientation

- Bilan de compétence
- Formation

Risque avéré de rupture professionnelle



Approche collective et préventive

Approche individuelle et curative

Sortie de l'emploi - sécurisation du parcours

